

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 471-2023

(Modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme)

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par le soussigné, Michel Lefebvre, directeur général de la Municipalité de Scott, **QUE :**

Le conseil municipal de la Municipalité de Scott au cours de la séance extraordinaire du 19 juillet 2023 a adopté le règlement 471-2023, modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

- Modification de l'article 3.4, *Frais* est remplacé par ce qui suit :

Le requérant doit accompagner sa demande du paiement des frais d'étude de la demande qui sont fixés à 250 \$.

DONNÉ à Scott, ce 20 juillet 2023



Michel Lefebvre
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 juillet 2023



Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier